



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Veuves

Question écrite n° 57803

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les préoccupations exprimées par les veuves civiles chefs de famille. Leur situation financière est bien souvent très critique car la disparition du mari entraîne la perte des ressources que celui-ci apportait à la famille. Les économies que le ménage a pu faire étant, par ailleurs, inexistantes car très souvent absorbées par les frais de maladie, d'hospitalisation et d'obseques. A cet égard, il aimerait savoir s'il envisage d'adopter des mesures afin d'améliorer la protection des veuves pour leur éviter de se retrouver après un événement douloureux dans une situation précaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés financières que connaissent et vont connaître dans l'avenir nos régimes de retraite ont conduit le Gouvernement à engager, sur la base du Livre blanc, une concertation avec les partenaires sociaux sur les perspectives de l'ensemble de nos régimes de retraite. C'est dans ce cadre que sera notamment examinée la situation des conjoints survivants. Le rapport de la mission Retraites, présidée par M Cottave, remis au ministre des affaires sociales et de l'intégration en décembre 1991, avance plusieurs mesures favorables aux conjoints survivants. Le Gouvernement étudie avec soin toutes les hypothèses relatives à cette question complexe. A ce stade, il paraît difficile de prendre une position définitive. Cependant, il s'agit là, incontestablement, d'un problème majeur pour nos concitoyens. Aucune solution partielle ne sera satisfaisante si elle ne s'inscrit pas dans un plan d'ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57803

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2153